

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
COMMUNE DE RÉMÉRÉVILLE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-05**

Nombre de conseillers élus : 14

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 12 mars 2024 et que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de REMEREVILLE s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique MOUGINET, le Maire.

Étaient présents : Mesdames : Pascale FREY, Béatrice HERBECK, Claudine JULLIER, Sylvie MARTIN, Isabelle MORLON, et Messieurs Dominique JULLIER, Patrick ROUAIX, Rémi SAVOURET, Jonathan THOUVENIN

Absents excusés :

Michelle DANGEL qui donne procuration à M. Rémi SAVOURET

Jean-Claude VERA qui donne procuration à Mme Sylvie MARTIN

Alexandre ZINS qui donne pouvoir à Mme Béatrice HERBECK

Absents :

Monsieur Maxime VIRY

**VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Nancy à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé au registre, pour extrait certifié conforme.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire, Dominique MOUGINET

